

## DÉNOMINATION

de chemins (Commune de Petit-Saconnex).

Du 6 Décembre 1910

LE CONSEIL D'ÉTAT,

Sur la proposition des Départements des Travaux publics, des Finances et Contributions, et de l'Intérieur ;

ARRÊTE :

D'approuver la délibération du Conseil municipal de la Commune de Petit-Saconnex en date du 5 Septembre 1910 ainsi conçue :

Sur la proposition de la Commission des routes et la proposition de la Mairie ;

ARRÊTE :

1. — De donner le nom de avenue *Wendt* aux trois chemins qui se suivent de la route de Lyon à l'avenue de la Servette et qui portent actuellement les noms suivants : avenue *Wendt*, chemin *Désiré*, chemin *Hoffmann* (partie comprise entre la rue *Liotard* et l'avenue de la Servette).

2. — D'exprimer au Département des Travaux Publics le vœu que les routes cantonales suivantes :

Chemin de la Voie-Creuse,

» du Grand-Pré,

» Hoffmann,

Route de Lausanne jusqu'à la limite de Pregny,

» de Lyon jusqu'au rond point des Charmilles, soient dénommées à l'avenir *Rues* au lieu de Chemins.

3. Les chemins limitrophes Baulacre et Daubin seront considérés à l'avenir comme *Rues*, le Conseil administratif de la Ville de Genève, par sa lettre du 20 Juin 1910, ayant adhéré à cette proposition.

4. — D'approuver la dénomination des chemins communaux proposés par la Commission des routes, comme suit :